CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

Lundi, le 3e. Mars, 1817.

ORDONNE', Que cent Copies du "Bill pour Incor"porer certaines Personnes y mention"nées aux fins de faire et entretenir des
"Chemins de Barrière dans et près la
"Banlieue de Québec;" soient imprimées
dans les deux Langues, pour l'usage des
Membres de la Législature.

Attesté,

P. E. DESBARATS,

Greff. Asst.